



REGLEMENT DE LA COUPE DU CALVADOS

Article 1

Tout club du département peut inscrire une équipe en Coupe du Calvados quel que soit son niveau de jeu.

Article 2

Les inscriptions en Coupe sont à envoyer au Comité du Calvados de Handball à la date demandée par la commission sportive (pour saison 2014-2015) : le 09 Septembre 2014.

Article 3

Frais d'engagement :

Se référer aux tarifs indiqués dans le document remis à chaque club à l'Assemblée Générale du Comité.

Lors de cet engagement, un arbitrage supplémentaire au cours de la saison vous sera comptabilisé.

Article 4

Chaque club engage, selon ses vœux, les équipes plus de 16 ans Féminins et Masculines. Il en est de même pour les moins de 18 ans et moins de 16 ans.

Les équipes -13 ans, -15 ans sont inscrites d'office, gratuitement.

Les clubs dont l'équipe A évolue en Championnat Départemental qui seront éliminés lors du premier tour de la Coupe du Calvados seront directement reversés en Hnatyszyn; cela aussi bien en Masculin qu'en Féminin.. Pour les équipes départementales non inscrites au premier tour de la Coupe du calvados peuvent s'inscrire directement au challenge Nhatyszyn avant le 09 Septembre 2014.



Article 5

Selon le nombre d'équipes engagées, un tirage au sort sera organisé ; les équipes évoluant au plus haut niveau sont susceptibles d'être exemptes des premiers tours.

Article 6

Le Comité du Calvados se réserve le droit d'organiser, sous forme de regroupements certains tours, ceci afin de mettre en place des stages d'arbitrage autour de ces rencontres.

Article 7

Tout joueur ayant participé à un match de Coupe du Calvados, dans une catégorie d'âge donnée, ne pourra plus participer aux tours suivants que dans cette même catégorie.

Article 8

En Coupe du Calvados, sont appliquées les réglementations des catégories d'âge définies en début de saison. ~~de saison.~~

Article 9

L'organisation des différentes finales sera proposée aux clubs du département et chaque manifestation devra respecter le cahier des charges établi par le Comité du Calvados.

Article 10

Les filles évoluant au sein HBF 14 en - 18 ans pourront effectuer la coupe dans leurs clubs respectifs et non avec HBF 14. Les ententes jeunes pourront jouer en coupe du Calvados sauf le HBF 14.